

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

N° 2023-012

L'an deux mil VINGT TROIS, le TROIS du mois de FEVRIER, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :

26/01/2023

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Philippe BOSQUET, David PETITON, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET

Date d’Affichage :

26/01/2023

Absents excusés : Messieurs Philippe HERITIER, Christophe TIRARD, Jean-François DEROIDE

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Pouvoirs :

- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Olivier de CONIHOUT

- Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Francis LEGROUT

- Monsieur Jean-François DEROIDE à Madame Catherine CORNILLOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur David PETITON

OBJET : DEPART EN RETRAITE DE MR STEPHAN JOUAN

Monsieur Stephan JOUAN, agent technique au grade d'agent de maîtrise, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2023.

Pour son remplacement, il est proposé l'embauche d'un adjoint technique de 2ème ou 1ère classe.

Il est également proposé compte-tenu du délai légal de publication, de déposer l'offre d'emploi sur le portail du Centre de Gestion à compter du 1er avril 2023. Le délai est d'un mois avant l'embauche.

Les crédits nécessaires à cette embauche seront prévus au budget primitif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'ouvrir le poste au grade d'adjoint technique de 1ère ou 2ème classe à compter du 1er avril 2023,
- autorisent Mr Legrou, 2ème adjoint en charge des services techniques, à réaliser les entretiens.
- autorisent Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le **7 FEV. 2023**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT

